

tion est devenue très tendue par suite du rejet par la Chambre des députés de plusieurs mesures ministérielles, entre autres d'un projet de loi tendant à prévenir l'évasion des détenus des prisons, et un second relatif à l'aggravation des peines contre la propagande dans l'armée, des doctrines antigouvernementales et au renvoi de toutes les affaires de ce genre devant les tribunaux militaires. Dès le 5 juin, une communication de l'Agence russe, dont nous avons déjà signalé les tendances optimistes, faisait, cette fois, pressentir une crise. On y lisait ces lignes :

“La situation anormale dans laquelle la Douma s'est placée par des votes incohérents ainsi que par son attitude parfois franchement révolutionnaire, impose au gouvernement le devoir de ne plus laisser s'éterniser une assemblée dont l'incapacité pour un travail fécond et utile ne laisse plus de doute. Le pouvoir suprême et le ministère ayant donné toutes les preuves de leur sincère désir de travailler d'accord avec les représentants sensés de la nation afin d'aboutir à la rénovation pacifique du pays, on voit avec regret à l'heure actuelle l'impossibilité d'atteindre ce but.

“En Russie même aussi bien qu'au dehors, on se rend parfaitement compte de la situation inextricable où la Douma s'est placée. La dissolution de celle-ci sera donc approuvée par le pays tout entier et ne sera pas une surprise pour les nations étrangères qui s'intéressent à la vie politique de l'Empire. Mais il est opportun de déclarer dès maintenant que le renvoi de la Chambre n'impliquerait nullement le retour de la Russie à l'ancien régime bureaucratique. L'empereur pénétré d'un désir inébranlable de réaliser les réformes préconisés dans le manifeste du 17/30 octobre 1905, promulguera un ukase ordonnant les élections législatives sur de nouvelles bases et fixant l'époque à laquelle la troisième Douma devra être convoquée.”

Les informations de l'Agence russe étaient exactes, car le 17 juin le tsar signait un ukase par lequel il décrétait la dissolution de la deuxième Douma, ordonnait des élections pour le 14 septembre, et convoquait la future assemblée pour le 14 novembre prochain. En même temps il annonçait le changement de la loi électorale, dont l'un des principaux résultats sera de diminuer de 524 à 442 le nombre des membres de la Douma, et